



comité catholique contre la faim et pour le développement - terre solidaire



# CAMPAGNE INVESTISSEMENTS "HORS JEU"

NOVEMBRE 2013



# INVESTISSEMENTS “HORS JEU” UNE CAMPAGNE DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE POUR L’ENCADREMENT DES INVESTISSEMENTS

Le CCFD-Terre Solidaire, lance la campagne “Investissements Hors jeu”, pour appeler au respect des règles en matière d’investissements internationaux dans les pays du Sud. Oui, à des investissements, mais à condition qu’ils ne violent pas les droits humains et ne soient pas contraires au développement.

## \_\_\_NOTRE OBJECTIF : DES INVESTISSEMENTS CONTRIBUANT RÉELLEMENT AU DÉVELOPPEMENT

Tout investissement, encore plus lorsqu’il se fait au nom du développement, devrait veiller au respect des populations locales et des droits humains, et soutenir durablement les potentialités du territoire et des acteurs locaux. Or, dans les pays du Sud, les partenaires du CCFD-Terre Solidaire sont de plus en plus confrontés à des investissements dévastateurs sur leurs territoires, et contre lesquels ils se mobilisent.

Au nom de la croissance, voire du développement, les investisseurs internationaux se tournent aujourd’hui vers les pays en développement : près de 700 milliards d’euros y ont été investis en 2011. Presque autant que dans les pays développés. Les États des pays occidentaux et des grands pays émergents, y compris la France, appuient des entreprises nationales afin qu’elles aillent investir à l’étranger : garantie sur fonds publics, et de plus en plus, financements dans le cadre de leur politique de développement.

En toute logique, ces investissements sont d’abord pensés pour répondre aux intérêts des investisseurs internationaux eux-mêmes — en majorité des multinationales. Mais que se passe-t-il quand certains ne prennent en compte ni l’avis, ni les besoins des populations vivant sur ces territoires et accaparent des ressources vitales pour elles ? Pire, quand ils violent les droits des habitants, alimentent la violence ou les conflits et ont des impacts délétères sur leur santé, leur mode de vie ou leur environnement ?

Des règles existent ou sont en voie d’élaboration, mais ne sont pas assez appliquées dans les pays du Sud. Les États des pays d’origine de ces investisseurs ont le devoir de renforcer leur encadrement.

## \_\_\_POURQUOI MAINTENANT ? LE MOMENT OU JAMAIS D’EXIGER L’ENCADREMENT DES INVESTISSEMENTS

La période est cruciale pour obtenir un encadrement global des investissements en faveur d’une plus grande contribution au développement et du respect des droits. En effet, l’investissement est aujourd’hui au cœur des politiques publiques. Il pose non seulement la question du respect des règles en matière de droits humains, mais aussi du modèle de développement.

On le voit en France, où les investissements sont censés respecter ces règles, ce qui n’empêche pas un débat vigoureux sur le rôle de l’État dans l’encouragement ou l’encadrement de divers investissements, et sur la vision de l’intérêt général (grandes infrastructures, gaz de schiste, etc.). Faire respecter les mêmes règles du jeu dans les pays du Sud, est aussi une manière de faire avancer non seulement la solidarité internationale et les démocraties, mais aussi le débat sur le développement, y compris dans nos propres sociétés.



## AGENDA

### EN FRANCE ET EN EUROPE

- En France, la perspective d’un débat législatif pour renforcer la responsabilité des sociétés mères sur les activités de leurs filiales et sous-traitants se précise.
- Le Parlement examinera début 2014 la première Loi d’orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale, l’occasion d’un débat sur les outils et modalités de soutien aux investissements privés dans la politique de développement. L’Agence française de développement (AFD) et sa filiale pour le secteur privé Proparco, revoient actuellement leurs cadres de maîtrise des risques sur ces enjeux, qui devraient faire l’objet d’un échange avec l’ensemble des parties prenantes de l’Agence.
- En 2013, l’adoption partielle d’une règle de transparence comptable pays par pays pour tous les secteurs d’activité pourrait permettre de lutter plus efficacement contre l’évasion fiscale. Sa mise en œuvre est suspendue à une décision similaire au niveau européen.
- Les élections européennes de mai 2014 sont l’occasion d’avancer sur l’encadrement des investissements (aux élections de 2009, le CCFD-Terre Solidaire avait déjà obtenu des engagements de candidats avec la campagne Hold Up<sup>1</sup>).
- Enfin, la Commission européenne proposera une législation en faveur d’un approvisionnement responsable concernant les minerais en provenance de zones de conflit ou à haut risque. Cette proposition sera discutée au Parlement au cours de l’année 2014.

### AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Les principes directeurs des Nations unies sur les droits humains et les multinationales (adoptés en 2011), de même que les principes directeurs de l’OCDE sur le même sujet, mettent en avant l’obligation pour l’État de protéger les droits humains face à l’action des multinationales, lesquelles ont le devoir de mettre en œuvre une “diligence raisonnable”. Mais on est loin encore de la mise en œuvre de ce “droit mou”, qu’il faut maintenant traduire dans les droits nationaux.
- À la FAO, des négociations internationales sont en cours sur les principes d’investissement responsable dans l’agriculture (jusqu’à octobre 2014), et à l’OCDE sur l’évasion fiscale des multinationales et les prix de transferts (dans le cadre du G20), ainsi que sur le contrôle de l’exploitation des ressources dans les pays en conflits.
- Les Objectifs du millénaire pour le développement – Objectifs du développement durable (OMD-ODD) sont en débat aux Nations unies, parallèlement au débat sur le changement climatique : les États devraient renforcer leur vigilance sur l’impact environnemental et la contribution au développement de tous les investissements internationaux qu’ils encouragent.

<sup>1</sup> Hold Up : pour que l’Europe régule ses multinationales (campagne conjointe CCFD-Terre Solidaire avec Oxfam-France). 35 eurodéputés français sur les 72 élus se sont engagés sur nos propositions.

## \_\_\_COMMENT ? UNE CAMPAGNE SUR DEUX ANS

Cette campagne est prévue sur deux ans afin d’inclure toutes les échéances clés qui jalonnent cette période.

### LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE

**MÈNERA** une action dans la durée pour engager un débat avec l’opinion publique sur cet enjeu et l’inciter à se mobiliser, à travers son réseau de 15 000 bénévoles et via le web et les réseaux sociaux. Échanges d’expériences, conférences débats, actions de rue, soutien à la démarche par divers moyens symboliques et ludiques, pétitions en ligne seront au rendez-vous. Les outils développés pour cette mobilisation utilisent la métaphore sportive afin de signifier le besoin d’un arbitrage pour des investissements responsables : carton jaune, sifflet, emploi des termes investissement “hors jeu” et “règles du jeu”, etc.

**INTERPELLERA** les décideurs pour leur soumettre ses propositions – le gouvernement français et à travers lui, l’Union européenne et les institutions internationales. Cette interpellation sera généralement menée en lien avec des démarches collectives dans le cadre de plateformes et réseaux dans lesquels le CCFD-Terre Solidaire est engagé.

**PUBLIERA** des rapports de plaidoyer sur des angles et cas spécifiques (agriculture, industrie extractive, infrastructures...). Ces rapports et études de cas sont travaillés en lien étroit avec nos partenaires du Sud.

# INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX : ÉTAT DES LIEUX

## —EXPLOSION DES INVESTISSEMENTS : LA RUÉE VERS LES RESSOURCES DU SUD

**En 2012, les investissements directs à l'étranger ont atteint la somme impressionnante de plus de 1 500 milliards de dollars. Ils ont été multipliés par plus de 30, en 30 ans.**

Et cette hausse ne faiblit pas malgré les crises. Au cœur de la mondialisation économique, ils sont un élément primordial de la stratégie des entreprises multinationales, leur permettant d'étendre leurs activités, de conquérir de nouveaux marchés, de gagner des "avantages compétitifs" décisifs pour survivre dans la compétition économique globale. Enfin, ils sont considérés comme un préalable essentiel au développement socio-économique.

Si les premiers destinataires de ces flux ont longtemps été les pays industrialisés, les pays en développement et les pays en transition attirent de plus en plus les investissements directs internationaux : selon la CNUCED, en 2012, 51 % des investissements internationaux leur ont été destinés. C'est bien sûr le cas de l'Asie du Sud-Est mais aussi de l'Amérique latine et, de plus en plus, de l'Afrique subsaharienne.

**Les investissements directs à l'étranger perçus comme la panacée de toute politique de développement.**

Dans le sillage de l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2000, la conférence de Monterrey en 2002 – consacrée au financement du développement dans les pays du Sud – a souligné les limites de l'aide publique au développement et encouragé les pays donateurs à soutenir les investissements privés étrangers et à développer les "partenariats public-privé" pour le développement. Ainsi, tandis que dans les années 60, à la fin du système colonial, les flux financiers internationaux vers les pays du Sud étaient d'origine publique à près de 70 %, ils sont désormais d'origine privée à 70 %. Ces flux ne peuvent cependant être assimilés à un "financement du développement" : la destination de ces investissements est avant tout décidée en vue des intérêts des multinationales.

**Barrage pour l'exploitation de minerais dans la région de Cordillera au nord des Philippines par des compagnies internationales.**



## \_\_\_UNE LÉGISLATION OBSOLÈTE QUI NE RÉPOND PAS À LA RÉALITÉ D'UN MONDE GLOBALISÉ

Le droit des affaires n'a pas suivi la réalité économique : de nombreux accords internationaux (accords sur les investissements, accords commerciaux, accords de libre-échange, etc.) favorisent les intérêts économiques au-delà des juridictions nationales. Le droit des sociétés empêche aujourd'hui de considérer juridiquement responsable une holding ou une maison mère pour les agissements de ses filiales à l'étranger. Chaque entité du groupe, domiciliée bien souvent dans les pays du Sud, est isolée juridiquement. En cas de violations des droits humains ou d'impacts environnementaux, les victimes ne peuvent se tourner que vers les tribunaux de l'État où le préjudice a eu lieu, et non vers celui de la société-mère, qui pourtant donne les ordres et récupère les profits ! Or, dans de nombreux pays en développement, les systèmes judiciaires sont défectueux et n'ont pas d'effet dissuasif pour faire respecter les droits humains. De leur côté, les règles fiscales internationales concernant les multinationales ne sont plus adaptées à la réalité de leur activités et la double non-imposition est devenue la norme.

## \_\_\_QUAND DÉVELOPPEMENT RIME AVEC PROFIT...

Même l'aide publique au développement a, de plus en plus, comme objectif de soutenir la croissance et de faire la promotion du secteur privé. Cela se traduit par de nouveaux modes d'intervention : financements sous forme de prêts aux entreprises, de prises de participation ou de garanties qui transitent par des intermédiaires financiers (banques ou fonds d'investissements) ; les agences publiques de financement du développement ont des liens de plus en plus distants avec les entreprises qui reçoivent les financements en bout de chaîne, et elles ne peuvent pas toujours évaluer leurs impacts sur le plan social et environnemental.

Dans les États bailleurs, comme la France, des outils sont clairement orientés vers l'aide aux entreprises et leur stratégie d'investissement. Les agences de financement du développement spécialisées dans le soutien au secteur privé, créées dans les années 70 ou 80 tant au niveau international (Société Financière Internationale auprès de la Banque mondiale) que national, voient leur volume d'activité augmenter considérablement. En France, la société financière spécialisée pour le secteur privé, Proparco (filiale du groupe AFD - Agence française de développement, qui détient 60 % du capital social) a connu une explosion de son portefeuille de plus de 32 % en 5 ans pour atteindre 2,6 milliards d'euros en 2011, et 20 % de croissance entre 2011 et 2012 (3,1 milliards d'euros). La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés

### La Nouvelle Alliance du G8, révélatrice du poids du secteur privé dans les initiatives pour le développement au Sud.

Objectif affiché de cette initiative lancée en 2012 : sortir 50 millions de personnes de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Pour cela, les États du G8 ont choisi de se concentrer sur 10 pays africains et confier des projets à des entreprises. Parmi elles, 40 multinationales : Monsanto, Cargill, Danone, Compagnie Fruitière, Louis Dreyfus, Nestlé... Plus que de venir en soutien aux populations les plus vulnérables, il s'agit de soutenir des stratégies de conquête de marché. La Nouvelle Alliance apporte un panel de facilités aux investisseurs : libéralisation des droits commerciaux, sécurisation de leur accès au foncier, avantages fiscaux... mais ne donne aucune garantie ni indicateur pour s'assurer que ces investissements permettent réellement de lutter contre l'insécurité alimentaire.

dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) [...].

Présentés comme le moteur principal du développement, les investissements directs à l'étranger font l'objet de toutes les attentions politiques : du G8 au G20, des institutions internationales aux bailleurs de fonds bilatéraux. Pas en reste, les gouvernements des pays du Sud déroulent le tapis rouge aux investisseurs étrangers, adoptent des législations et des codes favorables, signent des accords pour "améliorer" leur environnement économique et juridique et ainsi "facilitent" les investissements. Les institutions financières internationales (IFI) ont souvent poussé pour des modifications importantes du droit en faveur des entreprises en matière d'investissement à l'étranger. En classant les pays selon leur degré d'ouverture et de libéralisation (avec son indice "Doing Business"), la Banque mondiale fait entrer les États dans une course à la dérégulation et dresse ainsi le tableau d'honneur des pays les plus conciliants.

# À QUI PROFITENT VRAIMENT CES INVESTISSEMENTS ?

Accès aux capitaux, emploi, croissance, transferts de technologies et de compétences et accès aux marchés internationaux... ce sont les vertus supposées des IDE (Investissements directs à l'étranger). Sur le terrain la réalité est souvent très différente.

Dans de nombreux cas, en l'absence de normes contraignantes permettant de les encadrer, les investissements riment avec affaiblissement des cadres juridiques vers le moins-disant social ou fiscal, destruction de l'environnement, accaparement et pillage de ressources du pays, destruction de modes de vie locaux, violations des droits des populations, avantages fiscaux exorbitants, voire évasion et fraude fiscales...



Hatim Issoufaly © CCFD-Terre Solidaire

Plantation de palmiers pour huile de palme en Indonésie où la pression sur les terres est de plus en plus importante.

## LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES : AU CŒUR DES APPÉTITS DES INVESTISSEURS

Le territoire et ses ressources naturelles font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions des investisseurs, et la financiarisation des matières premières ne concourt qu'à amplifier ce phénomène. Ainsi, l'explosion des IDE semble être allée de pair avec l'explosion des accaparements de terres et de ressources puisque, quel que soit le secteur (agroalimentaire, infrastructure, énergie), ces investissements se traduisent bien souvent par l'occupation d'un territoire. Cette prise de contrôle (par achat, location...), légale ou non, peut entraîner des impacts négatifs sur les communautés locales ou les usagers originels du terrain (privatisation des ressources collectives, menace sur l'accès à l'alimentation, déplacement de populations, détournement des ressources en eau...). Ces transactions peuvent alors affecter

le modèle économique, sociétal, social et environnemental des communautés locales et porter atteinte à leurs droits. Les conflits d'intérêt qui accompagnent ces pratiques sont autant de signes qui démontrent un rapport de force inégal entre investisseurs, gouvernements et communautés locales, aggravé par la faiblesse des mécanismes d'accès et de recours à la justice par les communautés locales affectées.

## L'ARGENT, NERF DE LA GUERRE... ÉCONOMIQUE : UNE COURSE VERS LE MOINS-DISANT SOCIAL ET FISCAL

### Un nivellement des droits par le bas

L'abondance d'une main-d'œuvre peu chère, des conditions de travail peu regardantes sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail sont également des éléments pris en compte par certains investisseurs étrangers, participant ainsi au dumping social. Malgré les revenus gigantesques que génère l'exploitation du pétrole, des minerais, du gaz ou des ressources forestières dans les pays en développement, près de 1,5 milliard de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour dans les pays pauvres, mais riches en ressources naturelles. Les investissements, notamment dans l'extractif, s'accompagnent parfois de la criminalisation et de la répression armée des revendications sociales. De même, les investisseurs étrangers composent parfois, comme en Colombie et en République démocratique du Congo, avec des groupes armés pour sécuriser leurs investissements. Cela contribue à l'entretien du conflit qui est un obstacle majeur au développement.

## L'argent du développement remplit parfois les réservoirs des 4x4 nord-américains

En 2009, la Société financière internationale (groupe Banque mondiale), la Corporation interaméricaine d'investissement, deux autres institutions de développement européennes (DEG et FMO), avec le soutien de Proparco – pour 14 millions de dollars – ont financé, Pantaleon, géant guatémaltèque et centraméricain du sucre et de l'éthanol. Ce projet devait soutenir le développement de l'outil industriel de la holding, grand consommateur de terres dans un pays que l'on peut qualifier de "Golfe persique des agrocarburants". Ainsi, tout en affirmant s'inscrire dans le cadre de son mandat en Amérique latine, qui consiste à soutenir une croissance verte et solidaire, Proparco participe en fait au développement du business des agrocarburants.

## **— FISCALITÉ AU RABAIS, DÉLOCALISATION DES BÉNÉFICES ET ÉVASION FISCALE**

La compétition mondiale pour attirer les investissements contribue à baisser fortement les taux d'imposition. Comme si cette course vers le bas ne suffisait pas, de nombreux pays offrent des cadeaux fiscaux supplémentaires (faible imposition, défiscalisation, zones franches...), alors que bien souvent ils auraient besoin des rentrées fiscales correspondantes, eu égard à la faible base imposable locale. Le nombre de zones économiques spéciales dans le monde ne cesse d'augmenter (79 en 1975 et 3 500 en 2006) elles offrent des avantages fiscaux, tout autant qu'une baisse des droits sociaux. Cette tendance est particulièrement notable en Afrique, où "la multiplication des régimes spéciaux instaure un véritable système parallèle avec une imposition presque nulle des entreprises". Le Maroc a calculé que sa politique d'exemptions fiscales lui coûtait environ 18 % des recettes fiscales en 2011. Le Sénégal a évalué la perte à environ 5 % de son PIB en 2008.

De leur côté, les entreprises multinationales, premières utilisatrices des paradis fiscaux multiplient les stratégies pour réduire encore leurs impôts. C'est pourquoi les cinquante premiers groupes européens disposent chacun en moyenne de 117 filiales dans les paradis fiscaux. Les Îles Caïmans accueillent ainsi deux fois plus d'implantations que l'Inde. Et la Chine en compte à peine plus que le Luxembourg (CCFD-Terre Solidaire

Le géant du commerce des matières premières, Glencore, aurait fait perdre à la Zambie, dont il exploite le cuivre, près de 132 millions d'euros de recettes fiscales pour une seule année (Eurodad, 2012). L'Associated British Food, propriétaire d'une sucrerie locale, aurait aussi privé Lusaka de 20 millions d'euros depuis 2007 (Action Aid, 2013). De son côté, SABMiller, un des leaders mondiaux de production de bière, aurait économisé autour de 21,5 millions d'euros d'impôts sur l'ensemble du continent africain, soit environ un cinquième des impôts dus. Une somme qui aurait permis de scolariser 250 000 enfants supplémentaires (Action Aid, 2010).

et *Revue Projet*, 2013). Par la délocalisation artificielle des bénéfices depuis les pays de production ou de consommation vers les territoires faiblement taxés, elles siphonnent les ressources des pays en développement. Le manque à gagner en recettes publiques de la seule évasion fiscale des entreprises multinationales dans les pays en développement, se chiffre chaque année, à près de 125 milliards d'euros, soit plus que le montant de l'aide publique au développement mondiale.

Cette pratique généralisée de l'évasion fiscale est elle-même facilitée par les faiblesses du droit international en termes de droit fiscal des entreprises, à savoir l'absence de transparence comptable et des règles obsolètes faciles à contourner par les acteurs privés.



Walter Prysthon Jr © CCFD-Terre Solidaire

Zone franche au Nicaragua.

# NOS RECOMMANDATIONS

Dans ses recommandations, le CCFD-Terre Solidaire formule un “cadre vertueux” qui réunit les règles les plus abouties dans les cadres existants ou en négociation. Ce cadre devrait être appliqué à tout projet financé par des bailleurs institutionnels. En particulier, le CCFD-Terre Solidaire demande à l’État français d’encadrer et de poser des exigences strictes aux acteurs privés investissant dans les pays en développement.

## PLUSIEURS TEXTES INTERNATIONAUX ONT INTRODUIT LE CONCEPT DE “DEVOIR DE VIGILANCE” DES ENTREPRISES

Des mesures clés, qui permettent de veiller au respect des droits humains, de lutter contre les accaparements de terres et de ressources en promouvant la sécurisation foncière et les investissements responsables dans l’agriculture, ou d’éviter que l’activité des entreprises n’aggrave des situations de conflit et de violence et ne contournent l’impôt. La France doit transposer ce devoir de vigilance dans le droit national pour le rendre effectif.

Nous demandons que le gouvernement français, dans les initiatives internationales qu’il porte en matière développement (G8, G20...) ou à travers les bailleurs institutionnels finançant des investissements (AFD, Proparco, et l’ensemble des agences bilatérales et multilatérales de développement dans lesquelles il est partie prenante, ou Coface/ Natixis) :

**VEILLE** à ce qu’une consultation visant à obtenir le libre consentement préalable et éclairé des populations concernées soit menée (dans le respect des us et coutumes), pour s’assurer du respect de leurs droits.

**MÈNE** des études d’impact social, environnemental et fiscal indépendantes, intégrant l’empreinte sur le foncier et sur les ressources et les mécanismes adéquats de révision voire d’annulation de projets.

**S’ASSURE** qu’il existe un mécanisme pour éviter l’exploitation, le commerce et la transformation des ressources naturelles qui financent les conflits ou la violence.

**GARANTISSE** l’existence de mécanismes de recours pour les populations et les sociétés civiles, en cas de violation des droits et des règles internationales applicables aux entreprises.

## D’AUTRES TEXTES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX SONT EN COURS DE NÉGOCIATION POUR :

### LUTTER CONTRE L’ÉVASION FISCALE DES ENTREPRISES MULTINATIONALES.

L’enjeu est d’obtenir que les entreprises paient des impôts là où elles sont réellement actives et qu’elles produisent de la valeur ajoutée. Nous demandons que les bailleurs institutionnels finançant des investissements :

- exigent la transparence comptable pays par pays pour prévenir les délocalisations artificielles de profits vers les paradis fiscaux,
- exigent la transparence sur les propriétaires réels des entreprises.

### ASSURER UN CADRE POUR DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES DANS L’AGRICULTURE.

Nous demandons que les bailleurs institutionnels finançant des investissements favorisent les investissements pour les agricultures familiales, paysannes et un modèle agroécologique et régulent les investissements privés à grande échelle, afin de mettre un terme à la privatisation des terres et à la destruction du tissu rural que leurs activités génèrent au Sud.